

Réf: Dossier N° 077104

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « Compagnie de Transport Diaby Mamadou »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DU
CARREFOURE MARCHE, Lot 99, Ilot 441

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 02/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « Compagnie de Transport Diaby

Mamadou »

Objet : LE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES. MAINTENANCE, VENTE DES PIÈCES DÉTACHÉES, IMPORT-EXPORT, CONCESSIONNAIRE DE MARQUE (LOCATION ET VENTE DE VÉHICULES).

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DU CARREFOURE MARCHE, Lot 99, Ilot 441

Dirigeant(s) : M DIABY MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00923 du 16/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°05806/GTCA/RC/2022 du 16/02/2022

